

Marche pacifique de la coalition contre la cherté de la vie Pour plus d'attention à la misère des populations

Une foule de militants et de sympathisants d'organisations non gouvernementales (ONG) ont pris part, hier mardi 22 novembre à travers la ville de Cotonou, à une marche pacifique. Une marche initiée par une vingtaine d'organisations de la société civile regroupées en une coalition contre la cherté de la vie.

Par Valentin SOVIDE

La marche est partie de la place de l'Etoile rouge pour échouer au ministère d'Etat chargé de la Planification et du Développement où il a été remis au ministre d'Etat, Zul Kifl Salami, un mémorandum contre la cherté actuelle de la vie au Bénin. A en croire les meneurs de cette marche pacifique, Romain Abilé Houéhou, Guillaume Atigbé, Julien Togbadja, Paul Essé Iko et bien d'autres, ce mouvement s'inscrit dans le cadre de la mobilisation de la société civile béninoise pour exprimer ses le-bol des citoyens de ce pays face à la cherté des produits de première nécessité, à la montée sans retour des prix des produits pétroliers et l'anarchie dans le secteur des télécommunications. Cette action, soutiennent-ils, au-delà de l'expression de la souffrance des consommateurs, sera le tremplin pour faire des propositions constructives aux autorités gouvernementales du Bénin. Car, consciente qu'aucun développement durable n'est possible sans



Les manifestants hier dans les rues de Cotonou

une consommation durable, la coalition contre la cherté de la vie au Bénin a pour but de susciter un sursaut national en vue d'amener les autorités à se pencher sur la situation sociale critique des consommateurs béninois. C'est pourquoi, dans le mémorandum lu et remis, hier, au ministre d'Etat Zul Kifl Salami, ces organisations exigent entre autres la mise en œuvre immédiate d'un mécanisme de sécurisation du pays en produits vivriers, l'interdiction de l'importation de volailles sur le territoire national, la prise immédiate de mesures sociales à travers un collectif budgétaire pour amoindrir la souffrance de toutes les couches sociales du Bénin, la suppression immédiate de la TVA sur le pétrole lampant et le gaz domestique ainsi que la reprise

immédiate de la SONACOP par l'Etat. Par ailleurs, les manifestants exigent que Bénin Télécoms SA, la SBEE et la SONEB épargnent les consommateurs des surfacturations et des facturations fantaisistes des services d'eau, d'électricité et des télécommunications. S'adressant aux manifestants, le ministre d'Etat les a félicités pour le sens du dialogue social dans lequel s'inscrit ce mouvement. Il a, par ailleurs, tenu à leur expliquer les causes de la crise actuelle du marché du pétrole qui justifie la hausse structurelle des prix. Toutefois, il a promis d'étudier à fond le mémorandum pour leur faire, les jours à venir, et chiffres à l'appui, la lumière sur les efforts que fournit le gouvernement du général Mathieu Kérékou.

Retard dans le décaissement du budget de la CENA

Le gouvernement donne-t-il raison à ses détracteurs ?

La Commission électorale nationale autonome (CENA), jusqu'à présent attend toujours de disposer de son budget en vue de démarrer effectivement les activités devant conduire à la tenue de la présidentielle de mars 2006. Une attitude qui n'honore pas le gouvernement qui, déjà, est accusé de vouloir reporter les élections.

Par Henri AGLETE (Stagiaire)

A quel jeu joue exactement le gouvernement du général Mathieu Kérékou? C'est la question que se posent tout observateur de la vie politique nationale et les Béninois en général. La polémique autour du budget de la CENA et sur la tenue ou non des élections prochaines n'est pas de nature à rassurer l'opinion. En déclarant la semaine dernière qu'il n'y a pas d'argent dans les caisses de l'Etat pour organiser les élections, l'argentier national a poussé le bouchon trop loin. Depuis lors, le gouvernement est accusé de tous les maux pour avoir voulu chercher des alibis pour reporter les élections. A l'Assemblée nationale, la plupart des députés avaient dénoncé cette attitude du gouvernement. Mais qu'il vous souvienne que le

17 novembre dernier, par la décision DCC 05-139, la Cour constitutionnelle a sommé l'Exécutif de décanter la situation en mettant à la disposition de la CENA, une avance substantielle sur son budget, afin de lui permettre de démarrer effectivement ses activités. Dans le même cadre, l'Union européenne a promis de mettre à la disposition de notre pays, 4 milliards de francs pour permettre la tenue effective des élections. En dépit de toutes ces contingences, il paraît tout de même curieux que le gouvernement traîne toujours les pas pour accompagner le mouvement. Il est donc souhaitable que l'Exécutif s'exécute en faisant un premier décaissement au profit de la CENA afin de montrer sa volonté réelle d'organiser les élections. Toute attitude contraire serait donner raison à ceux qui émettent de doute sur la bonne foi du gouvernement à organiser les élections à la date prévue. Une situation qui n'honore pas la démocratie béninoise encore moins le chef de l'Etat, le président Mathieu Kérékou qui a déjà annoncé sans équivoque son intention de quitter le pouvoir après l'élection de mars 2006.

PUBLI-REPORTAGE

Roland Chamchoum consacré consul honoraire du Sénégal au Bénin

Roland Chamchoum, opérateur économique libanais résidant à Cotonou, est désormais le consul honoraire de la République du Sénégal au Bénin. Il a été unanimement désigné par la communauté sénégalaise au Bénin. La cérémonie le consacrant a eu lieu dans la soirée du vendredi 18 novembre dernier au domicile du nouvel élu sous la direction de Mariam Boni Diallo, secrétaire générale du ministère des Affaires étrangères et de l'intégration africaine. C'était en présence de Alioune Diagne, ambassadeur du Sénégal près le Bénin, le Togo, le Ghana et le Nigeria.

Par Edgard COUAO-ZOTTI

Le fait d'avoir un consulat en République du Bénin est exprimé depuis fort longtemps par la communauté sénégalaise vivant au Bénin. Mais, à en croire Cheick Cissé, président de l'Union des ressortissants sénégalais au Bénin, les Sénégalais du Bénin ne voulaient pas d'un consulat au Bénin pour les protéger. Ils vivent en parfaite harmonie avec le peuple béninois qui a un sens élevé de l'hospitalité et de la tolérance. Aussi les autorités de la République du Bénin sont-elles respectueuses

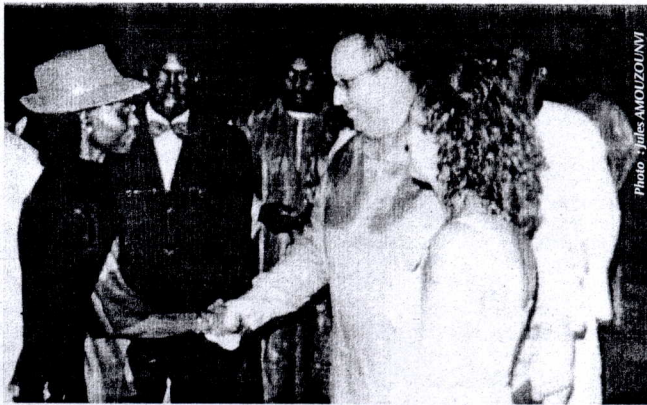
des principes fondamentaux des droits humains. Ce qui facilite l'intégration.

Les raisons de la nomination d'un consul

Et Cheick Cissé d'expliquer les véritables raisons pour lesquelles, les Sénégalais du Bénin voulaient vivement d'un consulat à Cotonou. En effet, l'ambassade du Sénégal est basée à Abuja au Nigeria. Pour se rendre à Lagos via la frontière de Sèmè-Kraké, les Sénégalais, dit Cheick Cissé,

sont victimes de toutes sortes de tracasseries "frontalières et routières". A cela s'ajoutent la lenteur administrative qui ne permet pas d'avoir son passeport en un temps record et le manque de gestion de proximité des Sénégalais. Pour les Sénégalais se rendant ou venant de l'Afrique centrale, le Bénin est un véritable carrefour qui mérite d'abriter un consulat sénégalais. Alors pour cela, les Sénégalais du Bénin ont commencé à œuvrer depuis juin 2003 quand à Lomé, ils ont rencontré leur président, Son Excellence Me Abdoulaye Wade, qui leur disait "Le consul honoraire n'est ni pour moi, ni pour mon gouvernement, il vous appartient. Allez-y vous concerter et donnez-moi un nom consensuel, et je le proposerai au président Kérékou. La balle est dans votre camp".

Le choix consensuel a fini par être fait. Il a été porté sur Roland Chamchoum, président directeur général de "Les Grands Moulins du Bénin" (GMB). Il a déjà été consul du Niger à Parakou. C'est, selon les Sénégalais, un grand homme qui lutte en permanence contre la pauvreté et le chômage à travers ses entreprises.



Mariam Aladji Boni Diallo saluant le consul du Sénégal

Pour la secrétaire générale du MAEIA, Mariam Aladji Boni Diallo, la communauté sénégalaise au Bénin est l'une des plus importantes. La variété et la diversité de ses activités obligent à l'ouverture à Cotonou d'un consulat. Elle estime que Roland Chamchoum est suffisamment expérimenté pour bien accomplir sa mission de consul honoraire du Sénégal près le Bénin. C'est une fonction exaltante qui amène le consul à être constamment en rapport aussi bien avec les autorités du Bénin qu'avec celles du Sénégal et la communauté sénégalaise dont il a le devoir de protection. C'est pour cela que le consul Roland Chamchoum, conseille la SG/MAEIA, doit tout faire pour resserrer davantage les relations entre le Bénin et le

Sénégal dans différents domaines. En particulier, économique, culturel et scientifique. Roland Chamchoum, peut, conclut Mariam Aladji Boni Diallo, compter sur la disponibilité du ministère des Affaires étrangères et de l'intégration africaine. Une disponibilité dont l'ambassadeur Alioune Diagne est déjà convaincu, puisqu'il salue publiquement les bonnes relations que le Sénégal et le Bénin entretiennent depuis des années, relations basées sur l'amitié et le respect réciproque et qui ne cessent de se renforcer. Et Alioune Diagne de saluer la détermination de Roland Chamchoum à servir le Sénégal dans le respect des lois du Bénin où tout étranger, et particulièrement les Africains se sentent comme chez eux.



Des Sénégalais vivant au Bénin visiblement heureux d'avoir un consulat